



Bulletin de préconisation n°11 du 21/07/22

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

D'après le BSV n°11 du 21 juillet 2022, les captures ont diminué et restent basses, le risque est **faible** à **modéré** dans tous les secteurs sauf dans les Alpes-Maritimes où le risque peut être **très fort** pour les parcelles sous influences littorales et irriguées. Des dégâts sont constatés dans de nombreuses parcelles, ils peuvent être déjà importants sur des variétés sensibles et parcelles exposées (en fonction de la localité, de l'altitude et de l'irrigation).

Il est nécessaire de renouveler les applications de barrières minérales s'il y a eu érosion (pluie et vent). Il est recommandé de suivre la dynamique des vols par piégeage.



Gestion hydrique des vergers

Les températures resteront élevées jusqu'à la fin du mois. La sécheresse persiste sur l'ensemble de la zone oléicole et les vergers sont en situation de déficit hydrique. Pour les vergers irrigués, il est conseillé de maintenir les apports.

En partenariat avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation, France Olive vous propose un bulletin technique pour l'irrigation de l'olivier. Il est consultable et téléchargeable sous deux formats complémentaires (vidéo et bulletin technique) sur le site de France Olive.



Maladies du feuillage

D'après le BSV n°11, le risque de contamination par les maladies fongiques est relativement **faible** en cette période de l'année. Le risque d'Œil de Paon est **faible** tandis que le risque de cercosporiose est **modéré** dans la Drôme et de **modéré** à **fort** dans certaines parcelles du Var, du Vaucluse et des Alpes-Maritimes.

Analyses foliaires

Dans un contexte de forte tension sur les prix et les approvisionnements en engrais, l'analyse foliaire est aujourd'hui un outil devenu indispensable. Elle vous permet, en complément d'autres analyses (sol...), d'optimiser le pilotage de la fertilisation de vos parcelles d'oliviers et donc potentiellement de limiter certaines dépenses inutiles. Pour vous permettre de réaliser ce diagnostic, France Olive collabore cette année avec le laboratoire SADEF. Pour plus d'informations sur les modalités de prélèvement et d'envoi : <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2022/>

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°11, les olives ont atteint le stade de réceptivité à la mouche. Les captures ont diminué et restent faibles.

Quelques piqures de mouche ont été observées dans les parcelles d'observation ainsi que de la dalmaticose. Les olives piquées peuvent être en proportions élevées dans des parcelles sensibles et/ou sous influence littorale et/ou en confort hydrique. Les premiers trous de sortie ont été observés sur variété sensible dans les Bouches du Rhône.

Pour connaître la situation précise de la dynamique de vol des mouches sur vos parcelles, il est fortement conseillé de mettre en place un système de piégeage et d'effectuer des relevés hebdomadaires au minimum.

COMMENT INSTALLER SON PIÈGE ?



Photo 1

ÉTAPE 1

Équipez-vous d'une capsule de phéromone, d'une plaque jaune engluée et de liens pour fixer le piège.

Capsule de phéromone



Photo 2

ÉTAPE 2

Positionnez le piège comme sur la photo 2.

Manuel du piégeage de la mouche d'olive - Mars 2022

Une carte des points de piégeages du réseau de surveillance est également consultable sur le site de France Olive en cliquant sur « carte de piégeage » ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/carte-des-piegeages/>

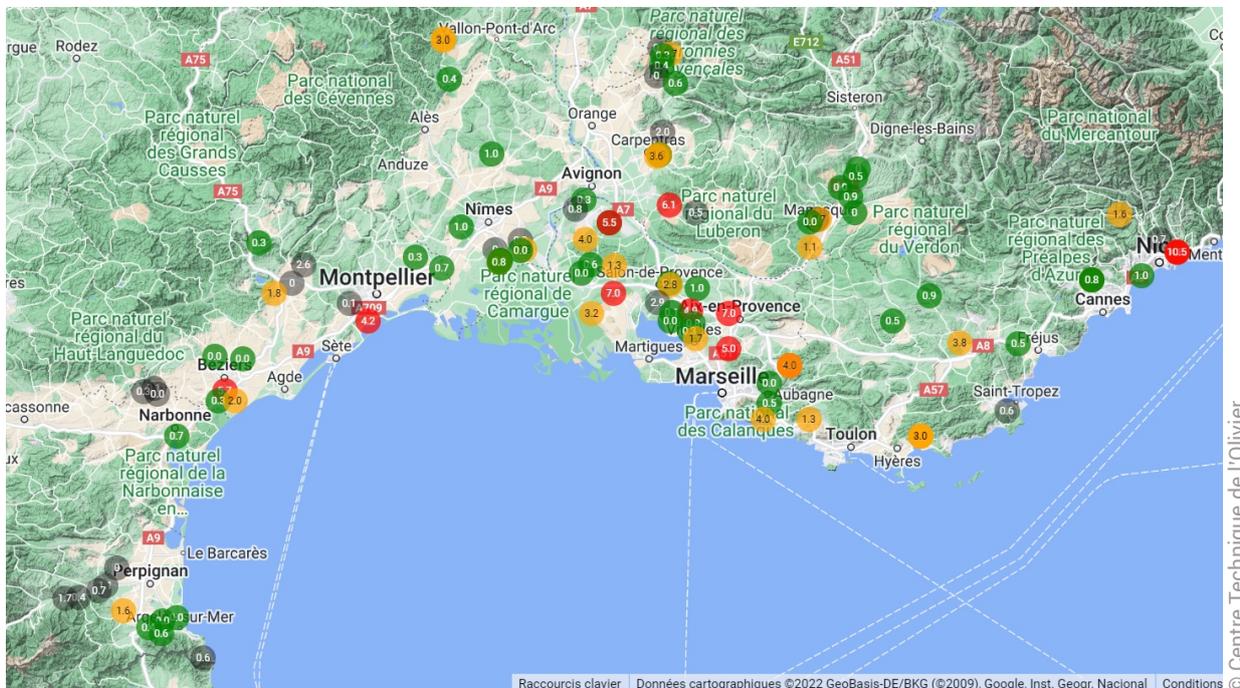
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Situation des piégeages au 21 juillet 2022 :



Le nombre moyen de mouches par jour est affiché. Seuls les piégeages de moins de 7 jours sont affichés en couleur.

Évaluation du risque

Selon le BSV n°11, le risque évalué est de **faible à modéré** et jusqu'à **très fort** dans certaines parcelles des Alpes-Maritimes. Le risque varie en fonction des variétés, de la charge des arbres, des conditions de production (irrigué ou non) et du niveau de protection des parcelles. Le risque peut donc être plus élevé dans des parcelles soumises à des influences littorales et/ou irriguées.

Nous attirons votre attention sur le fait que les températures actuellement élevées contribuent à réduire le risque en diminuant l'activité des mouches et en augmentant la mortalité des œufs. **Même si les captures sont basses, sur la majorité des secteurs excepté le littoral azuréen, il faut rester vigilant et anticiper d'éventuelles baisses de températures ou d'éventuels épisodes pluvieux qui favoriseraient la mouche de l'olive.**

Des fortes chaleurs ne signifient pas systématiquement et dans tous les cas une baisse d'activité des mouches, et le développement de dalmaticose à partir des piqûres et pontes présentes n'est pas stoppé.

Afin d'évaluer le risque, vous pouvez suivre le schéma suivant :

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Stratégie barrière minérale

Les olives sont réceptives à la mouche de l'olive, des applications de barrières minérales les protègent contre les piqures et pontes de mouche.

Les premières applications de barrières minérales ont déjà dû être mises en place. Il peut être nécessaire de les renouveler s'il y a eu érosion par le vent et/ou la pluie.

Produits autorisés :

STRATÉGIE BARRIÈRE MINÉRALE				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Agri jardin, Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	1 ^{ère} application à 50 à 60 kg/ha dès que les olives sont attractives Renouvellement à 30 Kg/ha en fonction de la dynamique des mouches, du lessivage par les précipitations (20 mm), de l'érosion par le vent et du grossissement du calibre des olives.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile :

- Les applications doivent se faire sur feuillage sec et sans vent.
- Pour optimiser la couverture de la frondaison, vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25Kg/ha et appliquer dans un sens, puis en sens inverse.



Bonne application



Mauvaise application



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Stratégie piégeage massif

Vous pouvez également mettre en place une **stratégie de piégeage massif**, à la place ou en complément d'une protection à l'argile (suivant votre situation).

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Diminue le nombre de mouches de l'olive - N'utilise pas d'insecticide - Moindre cout - Efficace - Facile à fabriquer 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut être lourd à installer suivant le nombre de piège (1 piège par arbre) - L'efficacité diminue quand la population de mouche de l'olive est élevée

Etapes de fabrication d'un piège :

1. Récupérer une bouteille vide transparente et en plastique, avec son bouchon.
2. Faire chauffer une tige en fer de 5 mm de diamètre.
3. Avec le bout chauffé de la tige en fer, percer la bouteille de 6 trous répartis dans la partie haute de la bouteille, 2 cm en dessous de sa partie conique. **Ne pas forer dans la partie conique, sinon les mouches pourront ressortir de la bouteille sans se noyer.**
4. Percer un trou au centre du bouchon.
5. Enfiler une ficelle ou un fil de fer dans le bouchon.
6. Faire un nœud à la ficelle ou au fil de fer qui permettra ainsi de suspendre la bouteille à une branche de l'olivier, une fois le bouchon revissé.
7. Préparer une solution d'eau dans laquelle on dissout **40 g par litre de phosphate diammonique** en poudre, soit 2 cuillerées à soupe bombées.
8. Remplir la bouteille d'un demi litre de solution.



Une vidéo sur la fabrication du piège est visible à l'adresse ci-dessous :

<https://youtu.be/5Zqa9kULAFE>

L'installation de bouteilles est à privilégier dans les arbres de variétés attractives pour la mouche (variétés à gros fruits).

Renouvellement de la solution dans les pièges :

Etape très importante à ne pas négliger pour l'efficacité du piégeage

- En moyenne, une fois par mois.
- Lorsque la solution est pleine de mouches.
- Si le niveau de solution est trop bas

Ne pas compléter mais remplacer le mélange.

Il faut prévoir entre 120 à 150 g de phosphate diammonique par piège pour la saison.

Où vider la bouteille ?

Le liquide contenu dans les pièges peut être vidé au sol sous les oliviers sans danger.

Où trouver le phosphate diammonique ou phosphate diammonium ?

Le phosphate diammonique est un nutriment utilisable en œnologie. Il se présente sous la forme de cristaux blancs. Il est très soluble dans l'eau. Vous pourrez vous procurer ce produit auprès de certains moulins à huile. Il est également disponible pour le particulier chez les vendeurs de produits pour la vinification et chez certains vendeurs de produits pour l'agriculture. Son coût est très faible. Une liste de fournisseurs est disponible sur la page <https://franceolive.fr/oleiculteur/fournisseurs-de-phosphate-diammonique/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Gestion hydrique des vergers

Veillez à maintenir un confort hydrique suffisant à vos oliviers.

Pour vous accompagner dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Une vidéo explicative ainsi que le bulletin **Eau'live N°4** et les cartes agro-climatiques par secteur (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur les sites de [France Olive](#), [BRL](#) et [SCP](#).



Maladies du feuillage

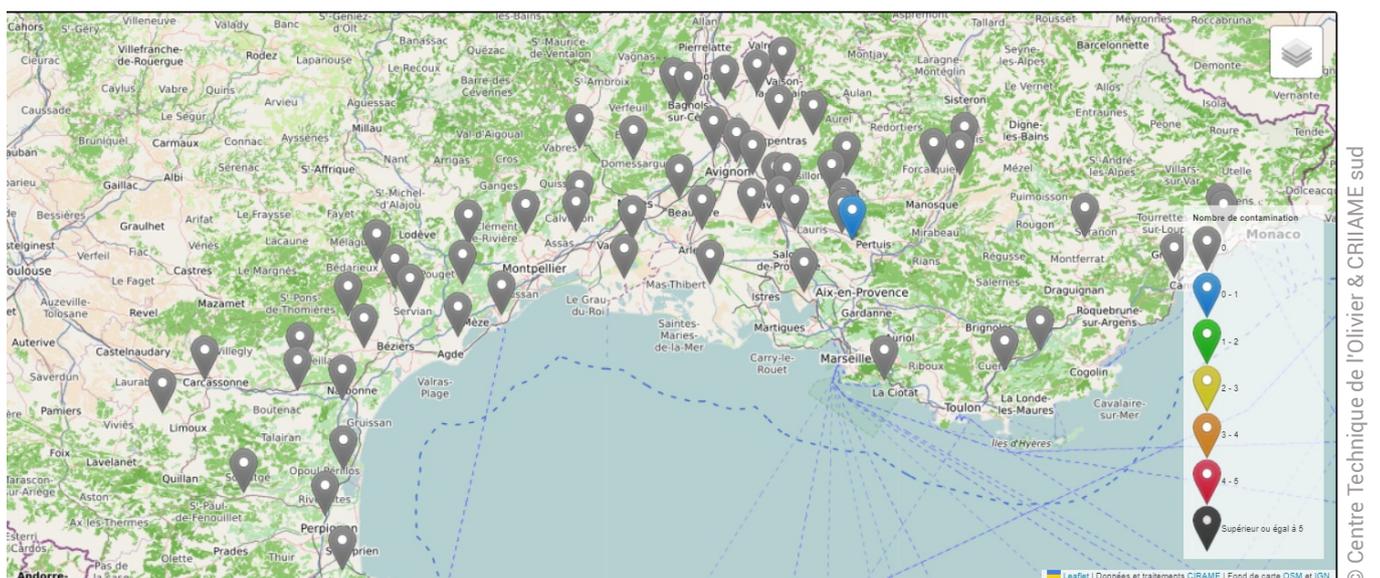
Evaluation du risque

D'après le BSV n°11 du 20 juillet, le risque de maladies du feuillage est relativement **faible** en cette période de l'année. Pour la cercosporiose en particulier, le risque est **modéré** dans la Drôme et de **modéré à fort** dans certaines parcelles du Var, du Vaucluse et des Alpes-Maritimes.

Oeil de paon

Le modèle œil de paon utilisant les données météorologiques du réseau de stations du CRIAM sud et plus récemment de données dématérialisées de Weather Measure prend en compte les précipitations, l'humidité et les températures horaires, et permet une estimation par secteur du nombre d'épisodes potentiellement contaminants qui ont eu lieu sur une période.

Les estimations entre le 1^{er} et le 20 juillet 2022, représentées sur la carte ci-dessous, montrent qu'il n'y a pas eu d'épisodes potentiellement contaminants depuis début juillet (sauf une exception).



Carte du nombre d'évènements potentiellement contaminants pour la maladie de l'œil de paon du 1^{er} au 20 juillet 2022.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Les conditions météorologiques actuelles et prévues pour la semaine suivante ne sont pas propices à de nouvelles contaminations ou au développement des maladies fongiques. Nous vous conseillons de garder vos traitements pour assurer une bonne protection de vos vergers pendant la période de contamination automnale qui est plus importante.

Analyses foliaires

Entre le 15 juillet et fin août, période de durcissement du noyau, l'olivier est en repos végétatif. Cette période est idéale pour réaliser une analyse foliaire de vos oliviers. Cette pratique, couramment utilisée notamment par nos voisins espagnols, permet :

- D'établir un diagnostic précis de l'état nutritionnel des arbres et de diagnostiquer des désordres éventuels au niveau de l'assimilation des éléments minéraux
- De prévenir d'éventuels symptômes préjudiciables pouvant résulter des désordres nutritionnels
- D'évaluer l'efficacité du programme de fertilisation mis en œuvre
- De décider de corrections nécessaires (fertirrigation, fertilisation foliaire, programme de fertilisation d'automne...)

Cette année France Olive collabore avec le laboratoire SADEF qui propose des tarifs préférentiels.

Le protocole de prélèvement et d'envoi des échantillons est disponible à cette adresse : <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2022/>